



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM

Rue Amat 6

CH-1202 Genève

Tél. +41 (0)22 731 59 63

Fax +41 (0)22 731 91 52

E-mail: cetim@bluewin.ch

Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLEE GENERALE

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Groupe de travail intergouvernemental
à composition non limitée pour une Déclaration
de l'ONU sur les droits des paysans et
autres personnes travaillant dans les zones rurales
4^e session

(15-19 mai 2017)

Point 4 de l'ordre du jour

Débat général

Déclaration orale

Vérifier à l'audition

Madame la Présidente,

Tout d'abord, le CETIM tient à vous remercier pour la présentation de la nouvelle version du projet de Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales. Vous avez réalisé un important travail sur ce projet et nous vous en félicitons. Nous vous félicitons également pour la manière avec laquelle vous avez mené les consultations informelles.

Le texte que nous avons sous la main reflète bien le « langage consacré » au niveau international. Cela dit, il est nécessaire encore de renforcer certains articles. Nous y reviendrons lors de l'examen de ces articles.

Madame la Présidente,

Le CETIM est engagé depuis de nombreuses années aux côtés des organisations paysannes et des organisations de travailleurs agricoles, de pêcheurs, d'éleveurs et de nomades, pour l'adoption d'une Déclaration onusienne sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales. Ces personnes représentent près de 40 % de la population au niveau mondial. A savoir, plus de trois milliards de personnes, en incluant leurs familles. Faut-il le rappeler, l'adoption d'une telle Déclaration est une revendication historique des paysans à travers le monde.

C'est dire que cette déclaration importante constitue un espoir immense pour les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, qui nourrissent l'humanité. Ils sont les garants de la production alimentaire saine et jouent un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité.

Chose paradoxale, les paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales continuent d'être victimes de multiples discriminations et violations de droits humains. Leurs conditions de vie et de travail ne cessent de se dégrader de jour en jour.

Madame la Présidente,

En 2008, des émeutes de la faim ont eu lieu dans plusieurs dizaines de pays, appelées pudiquement à l'époque « la crise alimentaire mondiale ». Bien que les causes de cette crise soient bien connues, les mesures préconisées sont restées très limitées. Depuis, le Conseil des droits de l'homme s'est engagé dans le processus pour offrir une meilleure protection aux paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales. Le Groupe de travail intergouvernemental entame cette semaine la 3^e lecture du projet de Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales. Nous pensons que ce texte est maintenant mûr et constitue un ensemble cohérent. Il est temps de l'adopter.

Nous sommes confiants, Madame la Présidente, cette 3^e et dernière lecture se déroule dans un esprit constructif, comme cela a été le cas jusqu'ici. Nous appelons tous les États à contribuer au succès de ce processus important afin d'offrir une meilleure protection aux producteurs de nos aliments et une amélioration de leurs conditions de vie. Ceci est dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

Madame la Présidente,

Le CETIM saisit cette occasion pour réitérer son soutien au processus engagé au sein du Conseil des droits de l'homme et assure son appui à votre présidence.

Je vous remercie pour votre attention.

Genève, 15 mai 2017